



Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le 18/07/24

Besler  
Levrault

ID : 031-213104219-20240717-DEL2024\_04\_01-DE

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 17 juillet 2024
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	26	
DATE DE LA CONVOCATION			
11 juillet 2024			
DATE D'AFFICHAGE			
11 juillet 2024			

#### Etaients présents

Mesdames TARDIEU, PEREZ, COMBA, ABADIE, RAHIN, VIOLTON, BÈGUE, BESOMBES  
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, BONTEMPS, CARRIERE, MIJOLE, PERON, GOUSSET,  
MORANDIN, CHARRON

#### Procurations

Mme GAMBET avait donné procuration à M. GUERRIOT  
Mme MARTIN-RECUR avait donné procuration à Mme TARDIEU  
M. RENOUX avait donné procuration à Mme PEREZ  
Mme LAFONT avait donné procuration à Mme COMBA  
Mme MARTY avait donné procuration à M. PERON  
Mme SAUVAGE avait donné procuration à Mme BESOMBES  
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN  
M. BERGONZAT avait donné procuration à M. GAROUSTE  
Mme COUESNON avait donné procuration à Mme RAHIN

#### Absents

M. PIRIOU

Mme TARDIEU a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (26 voix pour).

### DELIBERATION N° 2024-04-01

## SIVOM SAGE – Avis sur la modification des statuts

Par courrier du 15 mai 2024 reçu en Mairie le 17 mai 2024, la SAGE a notifié à la commune sa délibération du 22 avril 2024 portant modification de ses statuts.

La Commune étant membre du syndicat, elle dispose en application des articles L5211-17, L 5211-18 et L 5211-20 de trois mois à date de réception pour se prononcer sur cette modification.

La modification des statuts est relative aux objets suivants ;

- Adhésion de la Commune de Fonsorbes au syndicat pour la compétence « i3 : création, extension et gestion de crématoriums »,
- Extension des 4 compétences de la GEMAPI (compétences H1, H2, H3 et H4) par la réintroduction des études,



Envoyé en préfecture le 18/07/2024  
Reçu en préfecture le 18/07/2024  
Publié le 18/07/24  
ID : 031-213104219-20240717-DEL2024\_04\_01-DE

- Extension du périmètre d'intervention du syndicat pour Toulouse Métropole pour les compétences H1, H2, H3 et H4 au territoire de la Commune de Toulouse (17.97 %),
- L'introduction d'une nouvelle compétence à la carte relative à la « maîtrise des eaux pluviales et de ruissèlement ou la lutte contre l'érosion des sols »,
- Modification des modalités de contribution des membres

Le projet de nouveaux statuts a été adressé à tous les conseillers municipaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces modifications et sur les nouveaux statuts.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour),

**APPROUVE** l'adhésion de la Commune de Fonsorbes au syndicat pour la compétence « i3 : création, extension et gestion de crématoriums »,

**APPROUVE** l'extension des 4 compétences de la GEMAPI (compétences H1, H2, H3 et H4) par la réintroduction des études,

**APPROUVE** l'extension du périmètre d'intervention du syndicat pour Toulouse Métropole pour les compétences H1, H2, H3 et H4 au territoire de la Commune de Toulouse (17.97 %),

**APPROUVE** l'introduction d'une nouvelle compétence à la carte relative à la « maîtrise des eaux pluviales et de ruissèlement ou la lutte contre l'érosion des sols »,

**APPROUVE** la modification des modalités de contribution des membres

**APPROUVE** les statuts du SIVOM SAGE modifiés en conséquence.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents à intervenir dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 17 juillet 2024  
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

